

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 12.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ANNONCES: Annoncez la ligne. 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAMOTTE

ROUBAIX, le 7 Janvier 1880 SOUSCRIPTION

OUVERTE DANS LES BUREAUX DU Journal de Roubaix POUR LES PAUVRES DE ROUBAIX

Hiver de 1879-1880

Comité: Présidents d'honneur: M. le Comte de BERTHEUX, doyen-curé de la paroisse Saint-Martin.

M. HENRY BOSSUT, président du Tribunal de Commerce.

Président: M. AMÉDÉE PROUVOST, manufacturier.

Secrétaire: M. ALFRED REBOUX, directeur-proprieétaire du Journal de Roubaix.

Treasorier: M. PIERRE DESTOMBES, propriétaire.

M. LE DOYEN de Notre-Dame; MM. LES CURE de Sainte-Elisabeth, du Sacré-Cœur, du Saint-Sépulchre et de Saint-Joseph;

M. SCRÉPEL-ROUSSEL, vice-président de la Chambre de Commerce;

M. SCRÉPEL-CHÉRETON, président du Conseil particulier des Conférences;

M. PIERRE CATTEAU, conseiller général;

M. HENRI BUISINE, négociant;

M. L. WATTINNE-NOVELLAQUE, nég. MM. LES PRÉSIDENTS des Conférences de St. Vincent-de-Paul;

TREIZIÈME LISTE

M. Paul Dubar. 100 fr. c.

M. Dekien-Flamont. 20 »

Produit d'une partie de pique. 1 45

Total de la treizième liste: 121.45

Total des listes précédentes: 76.289.12

Ensemble: 76,390,57

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

7 JANV. 6 JANV.

3 0/0 81 60 / 81 70 /

0/0 amortissable 83 40 / 83 55 /

4 1/2 0/0 112 75 / 112 75 /

Emprunts 5 0/0 116 20 / 116 50 /

Service particulier

7 JANV. 6 JANV.

Act. Banque de France. 3250 00 / 3225 00 /

Société générale. 560 00 / 570 00 /

Crédit f. de France. 1105 00 / 1135 00 /

Chem. autrichien. 550 00 / 607 00 /

Lyon ex-coupon. 1155 00 / 1150 00 /

Est ex-coupon. 712 00 / 705 00 /

Ouest. 770 00 / 770 00 /

Nord ex-coupon. 1480 00 / 1505 00 /

Midi ex-coupon. 850 00 / 875 00 /

St Pétersbourg. 725 00 / 735 00 /

Suez. 183 75 / 191 75 /

Act. Banq. ottom. (anc.). 600 00 / 600 00 /

Banq. ottom. (nouv.). 530 00 / 533 00 /

Londres court. 25 22 00 / 25 21 50 /

Créd. Mob. (act. nouv.). 645 00 / 670 00 /

Turc. 10 07 / 10 37

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 7 janvier.

Change sur Londres, 4,80 75; change sur Paris, 5,22 50; 100.

Café good fair, (la livre) 15 1/2, 15 3/4; Café good Cargoes, (la livre), 16 1/4, 16 1/2; Iaméane.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymompresz:

Havre, 7 janvier. Ventes 800 balles. Marché ferme.

Liver pool, 7 janvier. Ventes 15,000 b. Marché fort.

New-York, 7 janvier. Coton, 12 7/8. Recettes 73,000 b.

New-Orléans low-middling 91 1/2 Savannah 88 3/4

BULLETIN DU JOUR

On ne connaît encore rien de précis sur les intentions du ministère relativement aux grâces. D'après la France, M. Grévy a exprimé dans le conseil, à

cette occasion, des idées fort simples, mais très-nettes. Il a répété ce qu'il avait dit devant l'ancien cabinet à propos de l'amnistie. Une idée domine et inspire toutes ses résolutions en fait de grâce comme en fait d'amnistie: il n'admet pas que le droit et la légalité fassent une avance qu'on repousse, et désarmant quand on ne désarme pas.

Sur la question de communication à faire aux Chambres, M. Grévy n'a pas été moins net: il n'est pas d'avis d'adresser un message aux Chambres. Il considère comme inutile un programme solennel; il opine pour une simple déclaration. Il est bien entendu que c'est sous toutes réserves que nous donnons cette information. Nous aurons complété pour aujourd'hui nos renseignements de l'intérieur, en indiquant comme probable la nomination de M. Challemel-Lacour à l'ambassade de Berlin, et celle de M. Tissot à l'ambassade de Constantinople, en remplacement de M. Fournier.

Désapprouvé successivement, en ce qui concerne la question de la bienfaisance, par tous les organes du centre gauche et la gauche modérée, le National, le XIXe Siècle, le Journal des Débats et en dernier lieu le Temps, le moniteur de l'opportuniste montre une mauvaise humeur, qui ne fait que nuire à son argumentation. La République française reconnaît, à propos des incidents d'Amiens, de Douai, de Charleville, qu'il n'existe pas de loi de prairial, mais un simple arrêté; elle avoue, dans son irritation, qu'après tout, si elle mêle la politique à la charité, c'est qu'on lui en a donné l'exemple. Et comment? Parce qu'à l'entendre, depuis trente ans, les bureaux de bienfaisance étaient composés de cléricaux, et que depuis qu'une loi « réparatrice » les a modifiés, on a vu, par les souscriptions privées, « faire une niche » à leurs nouveaux membres. En usant d'un droit qui leur appartient, les bureaux de bienfaisance auraient donc en raison contre des adversaires avérés.

C'est parfait, seulement la République française oublie que le Conseil d'Etat a déclaré en 1873, qu'aucune disposition de loi ne prescrivait que les bureaux de bienfaisance pourraient seuls, et à l'exclusion de tout autre établissement, recueillir les libéralités destinées au soulagement des pauvres; seulement aussi, dans toute donation, n'est il pas évident qu'il faut tenir compte de l'intention du donateur? Or, la République française ne vient-elle pas de reconnaître elle-même que, du moment où l'on versait son offrande au comité libéral ou aux journaux conservateurs, c'est que l'on ne voulait pas de l'intéressé aïre des comités officiels?

Et cette liberté dans la répartition de l'aumône, pourquoi ne pas l'accorder aux seuls conservateurs, alors qu'on a laissé le conseil municipal de Paris en jouir comme il a voulu? On n'a pas oublié que cette assemblée, ayant voté un subsides en faveur de la Commune, refusa de la faire distribuer par l'entremise de l'assistance publique. Elle attribua, en effet, comme elle l'entendit, les 100,000 francs votés en faveur des amnésités. Et ici encore cet argent provenait de la caisse municipale, tandis que celui des souscriptions d'Amiens émane de la bourse des particuliers! N'est-ce pas alors que la République française eût dû invoquer,

avec quelque apparence de raison, l'arrêté de prairial; mais aujourd'hui, si les pouvoirs publics obéissaient à son invitation, si on montrait moins de respect pour la volonté des souscripteurs d'Amiens que pour la volonté du conseil municipal de Paris, comment oserait-on nous parler encore d'égalité et d'équité? Et ne serait-ce pas donner raison à ceux qui prétendent que la vraie doctrine républicaine n'a pour règle que l'arbitraire?

Le gouvernement d'ailleurs paraît s'être ému des protestations qui s'élevaient produites de toutes parts contre l'apologie publiée par la République française, de l'abus d'autorité commis par M. Spuller, préfet de la Somme, à l'égard des comités libres de bienfaisance.

M. Lepère a adressé aux préfets une circulaire ministérielle confidentielle les invitant à plus de réserve, relativement aux actes émanant de l'initiative individuelle et qui n'ont d'autre but que la charité. En ce qui concerne les prétentions des préfets de la Somme et du Nord, la question va être soumise au conseil d'Etat qui aura à se prononcer sur la délibération du Conseil municipal d'Amiens. Celui-ci a été déposé en exécution par le Conseil municipal de Tours.

Après avoir vainement revendiqué les sommes disponibles provenant des souscriptions libres, ce conseil réjouissant a décidé que des poursuites seraient exercées contre les membres des comités, lesquels seront solidement mis en demeure de rembourser à leurs dépens les sommes déjà distribuées aux malheureux.

Cette décision est originale. Attendons-nous à voir bientôt les distributeurs libres d'aumônes traduits devant la cour d'assises sous l'inculpation du crime de détournement. Si on allait les condamner aux travaux forcés.

Il est temps, du reste, comme le dit fort justement le National, que cette question des quêtes et des aumônes soit tranchée. Le gouvernement se dispose-t-il à féliciter le préfet de Tourcoing et à réprimander celui d'Amiens? Va-t-il, au contraire, présenter ses compliments à M. Spuller et donner sur les doigts à M. Merlin?

VINGT-DEUX SOUS!

A en croire certains républicains, les indigents, grâce aux largesses de l'administration, peuvent se passer des aumônes et de la charité des catholiques.

On se souvient du langage insensé tenu par les organes du parti à l'occasion des secours votés par les Chambres et par le conseil municipal de la Seine. On n'avait pas assez de ratières pour les citoyens qui allaient porter 100 fr., 4,000 fr., 5,000 fr., etc., aux comités libres de bienfaisance. Les républicains, disaient-ils, viennent d'un seul coup de donner CINQ MILLIONS aux pauvres. Pourquoi comparer le prétendu dévouement des catholiques pour les pauvres, avec la solidarité républicaine? Car il est entendu que le budget, c'est l'argent des républicains, et que les cinq millions attribués aux pauvres, à titre de secours extraordinaires, à cause des rigueurs d'un hiver exceptionnel, bien que sortant de la poche de tous les contribuables, sont un effet de la générosité des républicains seuls.

De quel profit ces cinq millions ont-ils été pour les indigents? Voilà ce qu'il serait intéressant de savoir.

Les républicains dans leur ignorance complète des choses, paraissent s'être imaginés qu'avec cette somme, ils allaient remédier à tous les maux, soulager toutes les souffrances, rendre inutile les concours de la charité privée. Ils semblaient presque

avoir peur d'encourager la paresse par leurs profusions; et il a été convenu que les maires pourraient, suivant une expression vulgaire, « faire gagner » les secours aux indigents, en appliquant à des travaux publics les fonds attribués à leur commune sur les cinq millions mis à la disposition des pauvres par le vote des Chambres. On aurait pu croire que chaque indigent allait recevoir plusieurs centaines de francs. Sait-on à quel chiffre se sont réduits dans la pratique, les secours extraordinaires provenant de la répartition des cinq millions? Cette répartition s'est faite, pour un certain nombre de départements au moins, dans les derniers jours de 1879.

On a pris pour base, avec raison d'ailleurs, le nombre des indigents. Après l'accomplissement des formalités préliminaires, les maires ont été convoqués au chef-lieu de canton; chacun a produit le nombre des indigents de sa commune et le partage s'est opéré ad pro rata de ce nombre. C'est ainsi, pour citer un exemple, qu'une commune que nous pourrions nommer, dans laquelle se trouvent six indigents, a reçu la somme de SIX FRANCS SOIXANTE CENTIMES.

Les maires, de retour dans leurs communes, ont fait accepter le don par les conseils municipaux, puis l'ont transmis au bureau de bienfaisance — là où il en existe — ou ont procédé eux-mêmes à la répartition.

Dans la commune dont nous venons de parler, chaque indigent a reçu, à titre de secours extraordinaires, la somme de UN FRANCO DIX CENTIMES.

Les choses devant se passer d'après les mêmes principes, dans toute la France, c'est donc à un franc dix centimes que revient la part de chaque indigent.

On ne peut juger à propos d'adresser un rapport au président de la législature sur l'emploi de ces vingt-deux sous par tête de chaque indigent, que grâce à la munificence des républicains, on a pu secourir 4,335,330 indigents en admettant que les percepteurs n'aient pas eu leur remise sur ces fonds; mais on n'ajoutera peut-être pas que ce secours a été d'un franc dix centimes, ou VINGT-DEUX SOUS pour supporter les misères d'un hiver exceptionnel?

VINGT-DEUX SOUS pour se procurer du chauffage, des vêtements d'hiver, des aliments nécessaires par indigent.

Voilà bien, dans toute son impuissance, la charité administrative. Des sommes insuffisantes dans la distribution desquelles il n'est possible d'apporter aucun discernement.

Les républicains ont la prétention de substituer, en tout et pour tout, la bienfaisance administrative à la charité privée. On voit ce que deviendrait les pauvres s'ils n'avaient à compter que sur les secours de l'administration.

Vingt-deux sous par indigent! Voilà ce que deviendrait le secours de la charité privée, si les personnes charitables ne venaient suppléer à l'impuissance de l'administration en donnant aux pauvres soit directement, soit par l'intermédiaire des œuvres chrétiennes fondées dans le but de secourir ceux qui ont besoin d'être soulagés, des vêtements, des chaussures, en les visitant, en s'occupant d'eux d'une manière régulière, constante?

On peut, par ce qui se passe aujourd'hui, comprendre quelle serait la condition des pauvres, si les personnes charitables ne venaient suppléer à l'impuissance de l'administration, en donnant aux pauvres soit directement, soit par l'intermédiaire des œuvres chrétiennes fondées dans le but de secourir ceux qui ont besoin d'être soulagés, des vêtements, des chaussures, en les visitant, en s'occupant d'eux d'une manière régulière, constante?

On peut, par ce qui se passe aujourd'hui, comprendre quelle serait la condition des pauvres, si les personnes charitables ne venaient suppléer à l'impuissance de l'administration, en donnant aux pauvres soit directement, soit par l'intermédiaire des œuvres chrétiennes fondées dans le but de secourir ceux qui ont besoin d'être soulagés, des vêtements, des chaussures, en les visitant, en s'occupant d'eux d'une manière régulière, constante?

On peut, par ce qui se passe aujourd'hui, comprendre quelle serait la condition des pauvres, si les personnes charitables ne venaient suppléer à l'impuissance de l'administration, en donnant aux pauvres soit directement, soit par l'intermédiaire des œuvres chrétiennes fondées dans le but de secourir ceux qui ont besoin d'être soulagés, des vêtements, des chaussures, en les visitant, en s'occupant d'eux d'une manière régulière, constante?

On peut, par ce qui se passe aujourd'hui, comprendre quelle serait la condition des pauvres, si les personnes charitables ne venaient suppléer à l'impuissance de l'administration, en donnant aux pauvres soit directement, soit par l'intermédiaire des œuvres chrétiennes fondées dans le but de secourir ceux qui ont besoin d'être soulagés, des vêtements, des chaussures, en les visitant, en s'occupant d'eux d'une manière régulière, constante?

On peut, par ce qui se passe aujourd'hui, comprendre quelle serait la condition des pauvres, si les personnes charitables ne venaient suppléer à l'impuissance de l'administration, en donnant aux pauvres soit directement, soit par l'intermédiaire des œuvres chrétiennes fondées dans le but de secourir ceux qui ont besoin d'être soulagés, des vêtements, des chaussures, en les visitant, en s'occupant d'eux d'une manière régulière, constante?

On peut, par ce qui se passe aujourd'hui, comprendre quelle serait la condition des pauvres, si les personnes charitables ne venaient suppléer à l'impuissance de l'administration, en donnant aux pauvres soit directement, soit par l'intermédiaire des œuvres chrétiennes fondées dans le but de secourir ceux qui ont besoin d'être soulagés, des vêtements, des chaussures, en les visitant, en s'occupant d'eux d'une manière régulière, constante?

On peut, par ce qui se passe aujourd'hui, comprendre quelle serait la condition des pauvres, si les personnes charitables ne venaient suppléer à l'impuissance de l'administration, en donnant aux pauvres soit directement, soit par l'intermédiaire des œuvres chrétiennes fondées dans le but de secourir ceux qui ont besoin d'être soulagés, des vêtements, des chaussures, en les visitant, en s'occupant d'eux d'une manière régulière, constante?

est acquis un nom, dans les sciences, était alors professeur de mathématiques au même collège. Ni l'un ni l'autre ne devaient rester longtemps.

M. Poujoulat quitta l'annexe pour devenir le secrétaire de M. Michaud, rédacteur en chef de la Quotidienne. Il fit avec lui le voyage d'Orient, et parcourut les Lieux-Saints et une partie de l'Asie-Mineure. Il entra ensuite à la rédaction de la Quotidienne, qui ne devait plus quitter.

Nous ne saurions énumérer tous ses travaux, qui sont nombreux. Sa collaboration avec Michaud produisit d'abord la Correspondance d'Orient, où tant de renseignements précieux sont consignés. L'Histoire de Jérusalem a eu un grand succès. Dans son Histoire de la Révolution Française et de la France contemporaine, M. Poujoulat a défendu avec talent la cause de la vérité historique contre l'école révolutionnaire et fataliste. Des études de voyages et de littérature faisaient diversion aux travaux de politique. Comme rédacteur de l'Union, M. Poujoulat a été infatigable dans la défense des principes sociaux. Sa polémique était courtoise et brillante. Sa longue carrière lui permit de connaître tous les hommes de son temps. Il s'honorait d'illustres amitiés: il était l'ami particulier du cardinal Guibert. Membre de l'Assemblée nationale, M. Poujoulat donna l'appui de sa parole à de nombreuses causes chrétiennes. La cause royale et catholique perdit en lui un de ses plus fermes représentants. Sa mort excitera d'unanimes regrets. Il était âgé d'environ 75 ans.

M. Mayol de Luppp consacre dans l'Union, cet article à son éminent collaborateur:

Il y a quatre ans à peine, nous pleurons sur la tombe de l'homme vénéré qui était pour nous comme un chef de famille. Aujourd'hui une douleur nouvelle nous frappe et nous accable. La famille de l'Union est de nouveau dans la tristesse et dans le deuil.

Le plus ancien compagnon de M. Laurentie, le témoin autorisé qui perpétuait parmi nous la tradition des grandes luttes, qui nous rattachait aux souvenirs d'un glorieux passé, qui nous donnait l'exemple de la constance au milieu des défailances de notre temps, M. Poujoulat vient de s'enlever sous le coup de la maladie qui, depuis quelques semaines, avait interrompu son labeur quotidien, sans nous laisser pressentir une fin si soudaine.

Nous perdons un guide que nous aimions à suivre, un ami dévoué que nous écoutions comme un maître. Sa fermeté intrépide et son bienveillant appui nous avaient permis de porter le poids d'un héritage qui nous eût paru trop lourd, sans le secours de ses vaillants mains. Ses enseignements nous restent.

Après une agonie, où le chrétien s'est montré dans toute la force et la dignité d'un soldat fidèle qui tombe sur le champ de bataille, en sautant la mort avec la fierté d'une conscience tranquille, M. Poujoulat s'est endormi dans la paix du Seigneur, hier soir, à huit heures, au milieu de siens dont la tendresse vigilante n'avait retardé plus longtemps l'épreuve suprême de la séparation.

Il est mort avec le calme et la sérénité que donnent l'énergie de la foi et le sentiment du devoir accompli. Jusqu'à la dernière heure, la vigueur de son âme a triomphé des souffrances de son corps.

L'affection de ses enfants et de la courageuse femme, qui n'a cessé de lui prodiguer ses soins, pouvait hélas! devant la tâche douloureuse que semblait imposer le progrès de la maladie. Mais il a voulu lui-même ordonner les derniers apprêts, et demander les sacrements de la sainte Eglise.

La veille de sa mort, S. Em. le cardinal Guibert avait pu lui donner encore une fois l'étreinte d'une main amie et la bénédiction de l'évêque qui, depuis de longues années, vivait avec lui dans la plus douce et la plus étroite intimité.

Sur son lit de mort, M. Poujoulat n'avait qu'une pensée: il ne se lassait de répéter à sa pieuse femme, à ses enfants et à petits-enfants, à ses secrétaires, au savant docteur Villenin, de l'Académie de médecine, qu'il lui apportât, avec un zèle intelligent et dévoué, tous les secours de la science: « Ne vous préoccupez pas de me guérir, mais aidez-moi à souffrir sans me plaindre ».

C'est avec une héroïque résignation que notre cher et regretté maître a quitté la terre dans la 71<sup>me</sup> année d'une vie consacrée

vague rumeur.

Elle était produite par les voix d'une vingtaine de gamins qui suivaient le tambour en marquant le pas.

tout entière au service de Dieu et de l'Eglise, de la France et du Roi.

Nous ne saurions, sous le coup qui nous frappe, rendre à sa noble et pure mémoire un autre hommage que celui de notre douleur. Mais, forts de ces exemples, nous n'oublierions pas que ceux qui meurent dans nos rangs nous appellent à poursuivre avec plus d'ardeur le sillon sur lequel ils tombent et que la Providence ne leur a point permis d'élever. Ils nous appellent à vivre, en nous apprenant à mourir.

H. DE MAYOL DE LUPP.

REVUE DE LA PRESSE

LE NOUVEAU MINISTÈRE ET LA PRESSE ANGLAISE

Le Daily News, organe du parti libéral, tout en se félicitant que le nouveau cabinet porte le centre de la gravité et la politique française du centre gauche vers la gauche, s'exprime ainsi:

Le fait que M. de Freycinet, qui, en réalité est le successeur de M. Gambetta, et qui l'on considère comme pénétré des vues de ce dernier et comme obéissant à sa direction, est aujourd'hui président du conseil et ministre des affaires étrangères de France, aura sans doute pour conséquence que le nouveau ministère sera regardé avec plus que de la curiosité à Berlin, à Vienne, à Rome et à Saint-Petersbourg.

La France n'est pas obligée de se plier aux idées de l'étranger. Il serait assez naturel qu'elle fût fatiguée de l'attitude de défiance et de réserve à laquelle les événements l'ont condamnée depuis dix ans. M. de Freycinet, à l'intérieur gagnera peut-être pour lui-même, et non-seulement au titre d'alter ego de M. Gambetta la confiance des deux Chambres du pays, et il fera peut-être disparaître la méfiance et se conciliera l'amitié des puissances étrangères.

Le Daily-News, en écrivant ses lignes, ne se doutait pas que le prince de Hohenlohe et M. de Freycinet se demanderaient de si fraternelles accolades.

La Pall Mall Gazette, feuille conservatrice, constate à son tour « que M. Gambetta a entrepris le gouvernement par l'intermédiaire de M. de Freycinet; mais ajoute cette feuille, il peut difficilement donner à son représentant sa propre habileté à éveiller et à retenir tout à la fois l'attente populaire. L'action du gouvernement sera plus ouvertement et plus sèchement critiquée que si M. Gambetta était à la tête du cabinet, et l'autorité de son nom ne peut être invoquée pour faire cesser les discussions parmi la majorité ».

La feuille torie, croyant aux vertus politiques de son organe, signale un changement de ministère qui donne le pouvoir à des hommes qui ne sont pas seulement inconnus dans l'Opposition, mais certainement ceux qui se seraient le plus sèchement critiqués que si M. Gambetta était à la tête du cabinet, et l'autorité de son nom ne peut être invoquée pour faire cesser les discussions parmi la majorité ».

Le Morning Post dit: « Le ministère de M. de Freycinet est un ministère bouche-trou. Tout le monde le confesse. Mais qu'est-ce qui suivra lorsque ce ministère bouche-trou aura accompli son but transitoire et temporaire? »

« Le véritable fondateur de la forme actuelle du gouvernement français, M. Thiers, a dit cette phrase qui est souvent citée: « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Peut-être M. Thiers s'il pouvait revenir juger la situation des affaires en France, serait-il tenté de déclarer maintenant que sa prédiction commence à se réaliser: d'autant plus que l'ostacisme de parti pris qui éclipse de la vie publique des catégories de plus en plus nombreuses d'hommes politiques modérés semble augurer l'arrivée prochaine d'une époque où une République radicale, sans rapports avec les hommes instruits, riches et politiques, se produira à la veille d'une catastrophe trop fréquente dans les années républicaines pour exciter l'étonnement ou le regret. »

Voilà le jugement que portent les organes du pays de liberté par excellence sur ce parti qui à la prétention de tout réformer et de tout transformer.

que je pourrais voir dans cette salle pleine d'ombres bizarres, il me semblait que je l'intéressais fort peu et qu'il ne m'acceptait pas comme un prodige.

Capi fut plus heureux; on l'applaudit à plusieurs reprises, et à pleines mains. La représentation continua; grâce à Capi elle se termina au milieu des bravos, non-seulement on applaudissait des mains, mais encore on trépanait des pieds.

Le moment décisif était arrivé. Pendant que sur la scène, accompagné par Vitalis, je dansais un pas espagnol, Capi, la sabbie à la guêule, parcourait tous les rangs de l'assemblée.

Ramasserait-il quarante francs? c'était la question qui me serrait le cœur, tandis que je souriais au public avec mes mimics les plus agréables.

J'étais à bout de souffle et je dansais toujours, car je ne devais m'arrêter que lorsque Capi serait revenu: il ne se pressait point, et quand on lui donnait pas, il frappait des petits coups de patte sur la poche qui se vulturait pas s'ouvrir.

Enfin je le vis apparaître, et j'allais m'arrêter, quand Vitalis me fit signe de continuer.

Je continuai et me rapprochant de Capi, je vis que la sabbie n'était pas pleine, il s'en allait de beaucoup.

« A ce moment Vitalis qui, lui aussi, avait jugé la recette, esclava:

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 8 JANVIER

— 40 —

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

XV

MONSIEUR JOLI-CŒUR

Mais nous n'étions pas dans une position à nous arrêter découragés devant une impossibilité: il fallait à tout prix soigner Joli-Cœur et le sauver: le médecin, les médicaments, le feu, la chambre, nous obligèrent à faire une recette immédiate d'au moins quarante francs pour payer l'aubergiste qui, voyant la couleur de notre argent, nous ouvrirait un nouveau crédit.

Quarante francs dans ce village, par ce froid, et avec les ressources dont nous disposions, quel tour de force!

Cependant mon maître, sans s'attarder aux réflexions, s'occupa activement à le réaliser.

Tandis que je gardais notre malade, il trouva une salle de spectacle dans les halles, car une représentation en plein air était impossible par le froid qu'il faisait; il composa et colla des affiches; il arrangea un théâtre avec quelques planches, et bravalement il dépassa ses cinquante sous à acheter des chandelles qu'il coupa par le milieu, afin de doubler son éclairage.

Par la fenêtre de la chambre, je le voyais aller et venir dans la neige, passer et repasser devant notre auberge, et ce n'était pas sans angoisse que je me demandais quel serait le programme de cette représentation.

Je fus bientôt fixé à ce sujet, car le tambour du village, coiffé d'un képi rouge, s'arrêta devant l'auberge, et après un magnifique roulement, donna lecture de ce programme.

Ce qu'il était, on l'imaginera facilement lorsqu'on saura que Vitalis avait prodigué les promesses les plus extravagantes: il était question « d'un artiste célèbre dans l'univers entier, — c'était Capi, — et